



Ouverture de l'assemblée

1. Ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 11 mars 2024, à dix-neuf heures trente (19h00) au lieu des délibérations;

2. Procès-verbal

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 12 février 2024, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations;
- 2.2 Dépôt du procès-verbal de correction du directeur général et greffier-trésorier;

3. Trésorerie

- 3.1 Résolution du conseil municipal pour approuver les comptes à payer du mois de février au montant de 1 171 446.52 \$ et 51 289,63 \$ en salaire;

4. Voirie et infrastructures

- 4.1 Adoption du programme d'élimination des raccordements inversés;
- 4.2 Adoption du tracé de la Route verte dans la Municipalité de Saint-Urbain;
- 4.3 Résolution municipale attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'Aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales (PAVL – VERL);

5. Incendie et sécurité publique

- 5.1 Adoption du rapport d'activité 2023 du service incendie;
- 5.2 Adoption du rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix;

6. Urbanisme

- 6.1 Aucun point à l'ordre du jour;

7. Loisirs et culture

- 7.1 Aucun point à l'ordre du jour;

8. Résolution à caractère général

- 8.1 Reconduction des districts électoraux;
- 8.2 Ratifier la demande et la reconnaissance de la Municipalité de Saint-Urbain comme partie intéressée à l'enquête du coroner;
- 8.3 Préférence d'achat pour le 6 439 349 ;
- 8.4 Servitude d'aqueduc à acquérir pour la propriété du 304 rue Saint-Édouard sur la propriété du 306 rue Saint-Édouard;
- 8.5 Servitude d'égout à acquérir par la propriété du 306 rue Saint-Édouard sur la propriété du 304 rue Saint-Édouard avec intervention de la Municipalité de Saint-Urbain;
- 8.6 Mandat accordé à RE/MAX 1^{er} choix, pour la vente des terrains résidentiels dans le développement Des Sorbiers;

9. Avis de motion

- 9.1 Aucun point à l'ordre du jour ;

10. Règlement

- 10.1 Adoption du règlement numéro 395 modifiant le règlement 362 relatif à l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans les nouvelles constructions ;

11. Autres

- 11.1 Correspondance :
- 11.2 Affaire nouvelle ;
 - 11.2.1 :
- 11.3 Représentations des membres du conseil ;
- 11.5 Période de questions ;
- 11.6 Levée de l'assemblée.